

Structure du programme et liste des cours**PC 2e cycle Sécurité publique III****(Cheminement: 1)**

A moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits

Cours obligatoires (15 crédits)

L'étudiant suit les cours suivants (15 crédits):

ADM6018 - Séminaire de fin d'études

Ce séminaire consiste à préparer et à présenter une synthèse du travail dirigé mené en milieu pratique, devant un auditoire de pairs. La présentation abordera notamment la problématique étudiée, l'analyse effectuée, les solutions envisagées et les recommandations retenues.

ADM6019 - Travail dirigé (9 crédits)

Il s'agit d'une démarche scientifique appliquée qui consiste à étudier dans la pratique un sujet pertinent au milieu de travail au moyen d'une étude de cas. Cette étude doit tenir compte des contraintes de l'environnement interne et externe de l'organisation étudiée et proposer des solutions opérationnelles qui respectent les diverses contraintes de l'organisation en question. L'étudiant doit rédiger un rapport d'environ 50 pages.

Pour effectuer le travail, l'étudiant s'adjoit un tuteur appartenant à l'organisation d'où est issue la problématique étudiée. Ce tuteur doit être d'un niveau hiérarchique supérieur au sien. Le tuteur conseille l'étudiant dans sa démarche d'analyse et facilite l'accès aux ressources du milieu. Le travail s'effectue sous la supervision d'un professeur qui agit comme directeur du travail.

Le rapport fait état de toute la démarche poursuivie par l'étudiant à partir de la problématique choisie, du cadre théorique défini en accord avec le professeur chargé de la supervision, d'une méthodologie éprouvée jusqu'aux recommandations devant mener à la prise de décision pour les gestionnaires concernés.

Sur le principe acquis/non acquis, le travail dirigé est évalué par le directeur du travail et le tuteur en milieu pratique.

ADM6021 - Lectures dirigées en sécurité publique (9 crédits)

Programme de lectures et de recherche en milieu de travail qui permet à l'étudiant d'identifier son projet de travail dirigé et de colliger la documentation pertinente pour son projet. L'étudiant doit rencontrer périodiquement son directeur afin de lui rendre compte de sa progression. Il doit fournir un rapport d'étape d'environ 12 pages.